

FIRST MEETING OF THE OPEN-ENDED INTERGOVERNMENTAL
AD HOC EXPERT GROUP (AHEG)
Nairobi, Kenya, 13 – 17 september

ANALYSE SUR LE FINANCEMENT DES FORETS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Par Sébastien MALELE MBALA
National Consultant

PLAN DE L'EXPOSE

1. Contexte général du pays
2. Politique de la RD Congo en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts
3. Efforts en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts
4. Besoins et handicapes actuels de financement des forêts y compris la mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts
5. Recommandations
6. Conclusion

1. Contexte général du pays

- La RDC a le second massif forestier tropical le plus vaste au monde avec 145 millions d'hectares, soit approximativement 62 pourcents du territoire national.
- Ce massif représente environ 60 pourcents des forêts des 6 pays forestiers du Bassin du Congo.

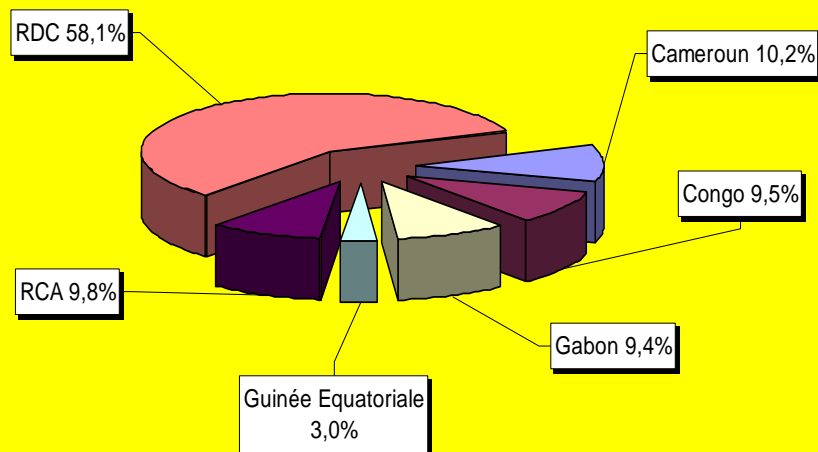


Figure 1 : Proportion des forêts de la RDC dans le Bassin du Congo
Source : FAO (2008)

1. Contexte général du pays (suite et fin)

- Les forêts de la RDC sont d'une importance capitale pour la survie de plus de 40 millions des Congolais vivant dans le monde rural. Elles jouent aussi un rôle vital pour la régulation de l'environnement mondial.
- Elles regorgent une biodiversité inestimable qui place la RDC au cinquième rang des pays à méga biodiversité avec cinq sites du patrimoine mondial de L'UNESCO.
- Bien conservées et gérées durablement, les forêts de la RDC peuvent procurer d'énormes bénéfices perpétuels pour la nation et la communauté mondiale.

2. Politique de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts

- Les principaux axes de la politique forestière nationale en matière de gestion durable des forêts s'articulent autour de :
 1. la mise en valeur globale de la forêt dans ses dimensions sociales, économiques et écologiques, et la gestion intégrée de la flore, de la faune et des services environnementaux ;
 2. la gestion participative qui implique la concertation de tous les acteurs dans la gestion durable (secteurs public et privé, ONG, Communautés locales) lors des choix sectoriels importants ;

2. Politique de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite)

3. la mise en place de partenariat avec la communauté nationale et le secteur privé pour la conservation du patrimoine de la biodiversité, et la production de services environnementaux avec partage équitable des coûts et des bénéfices financiers qui en découlent ;
4. la mise en place d'une fiscalité distributive par la rétrocession aux communautés locales d'une partie des revenus de l'exploitation commerciale des forêts pour leur développement ;

2. Politique de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite)

5. l'accroissement de la surface des aires protégées jusqu'à plus de 15% du territoire national afin de servir à la conservation et de contribuer à l'allègement des graves crises écologiques ;
6. la généralisation des plans d'aménagement dans les forêts de production afin d'intégrer les trois piliers de gestion durable à savoir : les aspects économiques, sociaux et écologiques.

2. Politique de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite)

7. l'ouverture de la RDC à de nouvelles formes de valorisation des services environnementaux, telles que :

- *la prospection biologique,*
- *les concessions de conservation et*
- *la séquestration de carbone*

en vue de répondre aux graves crises écologiques du moment marquées essentiellement par l'appauvrissement de la couche d'ozone, le réchauffement planétaire, la perte de la diversité biologique, la sécheresse, la dégradation des terres, etc.

2. Politique de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite)

8. la Nécessité de rétablir un cadre favorable aux investissements privés et à la création de valeur ajoutée industrielle ;

9. l'assainissement du système fiscal, la transparence dans l'attribution des contrats et l'impartialité dans l'application des lois ;

10. l'urgence de passer du système de distribution arbitraire et quasi-gratuite des espaces forestiers, telle qu'elle se pratiquait par le passé, vers la mise en place d'un cadre d'accès plus organisé, plus équitable, et précédé par la clarification de l'usage prioritaire assigné à chaque espace.

2. Politique en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite et fin)

- Par ailleurs, la RDC est suffisamment préoccupée par les questions de l'environnement et de changement climatique. Cette préoccupation est particulièrement justifiée par l'importance de ses forêts qui ont un rôle primordial à jouer.
- Suivant une étude récente sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation, les arbres de ses forêts renfermeraient un stock important de carbone estimé entre 17 à 37 milliards de tonnes; ce qui fait de la RDC le deuxième puits de carbone du monde.
- Pour la RDC, ses forêts doivent remplir en équilibre leurs fonctions sociales, économiques et écologiques. C'est à ce titre que le pays a ratifié plusieurs conventions internationales dont le Protocole de Kyoto et le Protocole de Carthagène.

3. Efforts de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts

- La République Démocratique du Congo s'emploie depuis 2002 à la mise en œuvre de son Agenda prioritaire des réformes en vue d'une gestion durable des forêts. Les avancées remarquables enregistrées depuis s'articulent notamment autour de :
 1. la promulgation de la loi portant code forestier en août 2002 ;
 2. l'élaboration presque finalisée jour des mesures d'application de la loi forestière ;
 3. la finalisation de la Revue légale de tous les anciens titres forestiers fin 2008 avec la participation d'un Observateur Indépendant International et des populations riveraines locales et autochtones ;
 4. du retour au domaine public de l'Etat de plus de 35 millions d'ha de forêts sur les 45 millions de concessions qui existaient en 2002 ; On est ainsi passé de 156 titres à seulement 70 aujourd'hui couvrant près de 10 millions d'hectares ;

3. Efforts de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite)

5. du maintien du moratoire sur les nouvelles allocations forestières jusqu'à l'obtention d'une gouvernance forestière satisfaisante dans les concessions retenues ;
6. la poursuite des réformes fiscales engagées depuis 2004 ;
7. la lutte contre l'exploitation illégale avec l'assistance d'un Observateur Indépendant International ;
8. la mise en œuvre des cahiers de charges sociales pour que l'exploitation du bois profite effectivement aux communautés locales et peuples autochtones ;

3. Efforts de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite)

9. l'adoption des procédures transparentes pour des futures allocations forestières ;
10. l'obligation de produire et de mettre en œuvre des plans d'aménagement avant toute exploitation des concessions forestières ;
11. la promotion des modèles novateurs de gestion et de financement centrés sur la rémunération des services environnementaux rendus à la Communauté mondiale en faveur du développement local ;
12. la protection à grande échelle des forêts naturelles qui doivent couvrir à terme plus de 38 millions d'ha de terres soit au moins 15% du territoire national ;

3. Efforts de la RDC en matière de GDF, de mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite et fin)

13. le soutien au développement des forêts communautaires au profit des populations locales et peuples autochtones ;
14. la réhabilitation des Parcs nationaux et autres aires protégées existants détruits par les guerres récurrentes qu'a connu le pays et la sous région des grands lacs ;
15. la consolidation et financement du Programme National forêt et conservation de la nature (PNFoCo) qui contient les actions prioritaires à mener en vue d'une gestion durable des forêts et des aires protégées. Ce programme constitue le prélude du Programme forestier national. Cette énumération n'est exhaustive ;
16. la signature imminente des accords de partenariats volontaires avec l'Union Européenne dans le cadre du processus FLEGT pour renforcer la gouvernance forestière (suivi de la légalité et de la traçabilité des bois exportés par les pays dans le marché de l'UE).
17. le développement des Principes Critères et Indicateurs (PCI) harmonisés OAB et OIBT en vue de l'aménagement durable des concessions forestières et leur certification, etc.

4. Besoins et handicaps actuels de financement des forêts en RD Congo y compris la mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts

- En vue de l'opérationnalisation du PNFoCo, les besoins financiers de la RDC sont évalués à US\$ 250 millions entre 2009 et 2016.
- Les appuis financiers déjà engagés, en cours d'exécution ou attendus des partenaires extérieurs d'ici les cinq prochaines années en vue de la mise en œuvre des activités de l'Agenda prioritaire des réformes et du PNFoCo s'établissent à près de **360 millions** de dollars américains dont **280 millions** sont soit déjà engagés ou en cours d'exécutions.
- Dans ces montants l'essentiel de la contribution de la RDC n'est que d'environ 0,1% (0,350 millions US).

4. Besoins et handicaps actuels de financement des forêts en RD Congo y compris la mise en œuvre de l'IJNC et l'accomplissement des objectifs globaux sur les forêts (suite et fin)

- Parmi les handicaps actuels de financement des forêts, il y a la difficulté de mobilisation des fonds propres suffisants pour la mise en œuvre du PNFoCo, car le pays est actuellement en situation de post conflit;
- L'essentiel des recettes de l'Etat sont orientés vers des activités prioritaires dont notamment le paiement des salaires des agents et fonctionnaires de l'Etat, la reconstruction du pays dont les infrastructures sont dans un état de dégradation très avancée après une longue période des conflits armés.
- Une grande partie des recettes de l'Etat est affectée au paiement de la dette extérieure qui se situe à hauteur de 14 milliards de dollars américains.
- Ainsi, pratiquement tous les financements pour les forêts en RDC proviennent des partenaires au développement et bailleurs des fonds extérieurs

5. Recommandations

- Les actions que la RD Congo considère comme cruciaux pour le financement des stratégies pour la gestion durable des forêts incluent notamment :
 1. *l'amélioration de l'accès au financement pour la forêt ;*
 2. *la mobilisation des ressources suffisantes, comprenant pour le processus REDD+;*
 3. *l'utilisation efficiente et efficace des ressources disponibles ;*

5. Recommandations (*suite et fin*)

4. *l'amélioration de la coordination des actions et des financements en faveur de la gestion durable des forêts ;*
5. *les besoins de l'appui extérieur ;*
6. *la mobilisation de nouveaux financements durables ;*
7. *le renforcement des capacités des experts du pays dans les thématiques émergentes telles REDD+, PES, APA, etc.*
8. *le transfert de technologies et de compétences.*

Conclusion

- S'agissant du mécanisme de financement des forêts à mettre en place au niveau mondial :
 - *La RDC note avec regret les faiblesses des mécanismes existants au regard de nombreux gaps identifiés par le Groupe spécial d'Experts ;*
 - *La RDC pense que la réponse à donner à la question du mécanisme à mettre en place doit nécessairement découler des gaps identifiés ;*

Conclusion (suite et fin)

- *En effet, les mécanismes actuels brillent, depuis des années, par leur inefficacité et rigidité dans l'accès aux fonds ;*
- *La RDC opte pour un Fonds Mondial pour les Forêts afin de palier aux insuffisances observées dans le chef des mécanismes existants et d'améliorer la visibilité du domaine des forêts à l'instar des autres domaines tels que ceux de l'environnement, de la biodiversité, du changement climatique, de la désertification, etc. ;*
- *Enfin, pour la RDC, les mécanismes existants doivent demeurer et être renforcés afin de mobiliser davantage de ressources pour les forêts.*



Merci pour votre attention